



LE PETIT SAINT PÈROIS



BULLETIN MUNICIPAL - N° 49 JUIN 2025

Le mot du Maire

La situation géopolitique mondiale est des plus préoccupante. Sur le plan national, ce n'est guère mieux. Toutes ces informations anxiogènes se répercutent au niveau local et communal.

Voilà bientôt 18 ans que je suis maire et je constate, malheureusement, que le Vivre Ensemble se détériore.

Des conflits de voisinage, des dégradations occupent mes journées.

Bien sûr, je fais le maximum pour confondre les responsables des dégradations. Les caméras de vidéo surveillance me facilitent souvent la tâche.

Mais, quant aux conflits de voisinage, sans dialogue calme et d'écoute entre les différents protagonistes, les situations peuvent vite dégénérer.

A la demande des uns ou des autres, j'essaie d'intervenir comme médiateur afin de résoudre les problèmes. Mais, ce n'est pas toujours simple de trouver une bonne solution pour mettre fin à ces conflits qui, souvent, n'ont pas lieu d'être.

Si demain, une situation catastrophique (crue, épidémies, orages, vents violents...) venait à se produire et qui nécessiterait de tous s'entraider ; nous le ferions.

Alors, n'attendons pas que ces catastrophes arrivent pour s'adresser la parole, se respecter et bien vivre ensemble.

Le malheur peut arriver bien vite, n'attendons pas qu'il se produise pour se parler et s'entraider.

Bonnes vacances.

Avec tout mon dévouement.
Patrick Foulon

Edito

Face à la canicule, la vigilance est l'affaire de tous. Lorsque les températures grimpent, notre santé peut être mise en danger, en particulier pour les personnes âgées, les enfants et les personnes fragiles.

Il est essentiel de boire de l'eau régulièrement, même sans soif, et de rester dans des endroits frais autant que possible.

Fermez volets et rideaux en journée, et aérez tôt le matin ou tard le soir.

Évitez les efforts physiques aux heures les plus chaudes.

N'oubliez pas de prendre des nouvelles de vos proches isolés et d'alerter les services municipaux en cas de besoin.

Les gestes simples sauvent des vies : hydratation, repos, solidarité.

Protéger les plus vulnérables, c'est aussi renforcer le lien entre voisins et citoyens.

La canicule n'est pas une fatalité si chacun reste attentif.

Sommaire

Page 1 : *Le mot du Maire - Edito*

Page 2 : *L'école municipale V. Meunier*

Page 3 : *L'école municipale V. Meunier (suite) - Travaux dans la commune*

Pages 4 et 5 : *Retour sur quelques évènements*

Page 6 : *« Saint Père d'antan »*

Page 7 : *informations diverses - concessions cimetièrre*

Page 8 : *Des nouvelles du conseil municipal - Agenda*

Deux personnages illustres de la commune !





Cette année, nous avons organisé une classe de découverte pour toutes les classes de la grande section au CM2.

La classe des GS CP est partie à Jargeau du dimanche 27 avril au mardi 29 avril. Ils ont dormi dans les tentes de la Maison de Loire dans le camping de l'Isle aux moulins. Ils ont étudié la nature avec Florian et Flora, des animateurs de la maison de Loire. Il a fait beau et ils ont appris beaucoup de choses sur la nature et aussi pour vivre ensemble.

Les CE1 sont partis le lundi 28 avril à vélo ; ils ont campé à Châteauneuf sur Loire le lundi soir, puis à Jargeau le mardi soir.



Les CE2 sont aussi partis le lundi 28 avril à vélo ; ils ont campé à Châteauneuf sur Loire le lundi soir, puis à Jargeau le mardi soir.

Les CM1 CM2 sont aussi partis le lundi 28 avril mais en canoë ; ils ont campé à Châteauneuf sur Loire le lundi soir, puis à Jargeau le mardi soir.

Le mardi en arrivant, tout le monde s'est retrouvé sur la plage de Jargeau : c'était rigolo ! Nous avons fait des photos de tout le monde ensemble, puis les GS CP sont repartis chez eux et les CE et les CM les ont remplacés dans les tentes.

Le mercredi, le jeudi et le vendredi, tous les enfants ont travaillé sur la nature, la Loire et les sciences avec Florian et Flora. Les CM ont aussi fait de l'orientation et ont visité un verger associatif qui produit des pommes « bio ». Nous avons eu de la chance parce qu'il a fait beau. Nous avons pu manger dehors chaque matin, chaque midi et chaque soir : ça faisait une grande table parce que nous étions presque 70 !

Le vendredi 2 mai, les CE1 sont revenus chez eux en voiture, les CE2 sont revenus vers St Père à vélo (en faisant une étape au camping de Châteauneuf) et les CM sont partis à vélo vers Orléans.



Là, nous avons visité la vieille ville (avec Bernard Ringuet « notre » conteur de Loire) et aussi des musées (le FRAC, le musée des Beaux-arts et le MOBE). Nous avons été hébergés à l'auberge de jeunesse d'Orléans. Il a plu un peu, mais nous étions dans un bâtiment alors ce n'était pas grave.

Le lundi 5 mai, nous avons repris nos vélos pour rouler le long du canal d'Orléans, vers le centre des Caillettes, en forêt d'Orléans. Là, nous avons travaillé une semaine avec Paul, Jules, Myriam et Jérôme sur la forêt et les sciences. Nous avons observé les animaux de la forêt et de la mare et nous avons étudié la combustion. Nous avons fabriqué du charbon de bois comme les charbonniers faisaient il y a deux cents ans !



Nous sommes revenus à vélo à St Père le vendredi 9 mai.

C'était vraiment un séjour intéressant et beau pour tout le monde et on a beaucoup de bons souvenirs.

Le samedi 10 mai, juste après notre retour, nous avons participé au spectacle du son des voiles, avec Léa et Marco de la compagnie Systémic. C'était super aussi

Avec la coopérative, on a aussi plein d'autres projets coopératifs.



Par exemple, il y a l'A.T.E. (Aire Terrestre Educative) ; c'est une zone naturelle qui est gérée par des enfants avec l'aide des adultes. Nous, nous avons la chance de travailler avec les Brasse Bouillon, (qui nous aident beaucoup) et d'avoir une aire où on trouve beaucoup de biodiversité. Nous avons publié un livre qui raconte tout, si cela vous intéresse.

Avec les Brasse Bouillon et Lydia et Hervé, on a aussi préparé un jardin partagé ; nous avons planté presque 60 légumes : des potimarrons, des citrouilles, des potirons...

Le jardin est ouvert et tout le monde peut le voir ; nous avons laissé des arrosoirs pour mettre de l'eau quand chacun passe et a le temps. Les potirons serviront en automne quand il y aura la Potirando. C'est un projet coopératif, comme pour Belle Aventure !



Travaux/achats dans la commune

- La municipalité a acheté un nouveau tracteur/tondeuse.
- Le terrain en friche 8 rue de Touraine a été entièrement nettoyé.
- Des tables, des bancs et des râteliers à vélos ont été installés près du City Parc





Vide-greniers de SPEF

Saint Père En Fête organisait son traditionnel vide-greniers le dimanche 27 avril et celui-ci a connu un vif succès grâce à la météo et aux animations.

Prenez rendez vous pour celui du 21 septembre.



AG de la Guinguette

L'A.G. de la Guinguette s'est déroulée le 28 avril : Pas de grand changement.

L'association n'organisant plus de guinguettes l'été, celle-ci s'est donc débarrassée de beaucoup de son matériel (tables, chaises, etc.).

Les cours de danse en ligne sont toujours dispensés les lundis soir dans la salle polyvalente. Avis aux amateurs.



Plantation pour la POTIRANDO

Le 19 mai, les élèves coopérateurs de l'école publique élémentaire Victor Meunier ont semé des graines de divers cucurbitacées. Le 10 juin les coopérateurs ont inauguré leur Jardin Éphémère Coopératif dans un champ Saint-Pérois mis gracieusement à leur disposition.

À cette occasion 60 plants ont été plantés, une majorité de potimarrons, butternuts, quelques potirons Giraumon Turban et Atlantic Géant.

Maintenant...le relais estival des arrosages et des observations est lancé.

La récolte espérée généreuse sera vendue par les coopérateurs jardiniers au profit exclusif de leur coopérative scolaire, lors de la 16e Potirando du dimanche 5 octobre, co-organisée par l'Ecole, l'AMS et Saint-Père en Fête.

Rendez-vous à la Potirando, La Rando Gourmande. En attendant...silence ça pousse!



Le son dans les voiles



Après une première partie où les enfants de l'école ont dansé devant un public nombreux, la compagnie Systemic a présenté son nouveau spectacle en plein air autour de la plate *Float Boat*, installée sur la rive.

Trois danseurs étaient accompagnés par un musicien-comédien-marinier jouant depuis l'embarcation.

À la fin du spectacle, le *Float Boat*, escorté par plusieurs associations de mariniers dont les Brasse Bouillon, a mis le cap vers Saint-Benoît-sur-Loire pour poursuivre sa tournée dans le cadre de la Fête de la marine.



Fête des voisins

La Fête des voisins ; une tradition qui se raréfie dans notre village, l'écho d'une seule nous est parvenu.

Invitez votre entourage, c'est bon pour le moral



Fête de la Saint Pierre



Le 1^{er} jour de l'été a été chaud, très chaud. Ce 21 juin, la fête de la Saint Pierre s'est déroulée sous un soleil torride, organisée par tous les bénévoles de Saint Père en fête.

A 18h30, l'apéritif offert par la municipalité donnait le LA de cette soirée puisque c'était aussi la fête de la musique. Ce fut plus de 280 repas qui furent servis pendant cette soirée animée par Yoann. La piste de danse, au début clairsemée pour cause de chaleur, allait très vite s'emplier quand la nuit et la fraîcheur furent venues.

Pour finir, ce fut une soirée très réussie par Saint Père en fête.

La seule ombre au tableau fut l'annulation du feu d'artifice toujours très attendu. L'arrêté préfectoral est arrivé à 18h30, le soir même alors que les artificiers étaient prêts à faire feu. Cette décision préfectorale est tombée bien tardivement et a provoqué beaucoup de déception.



Association de Fil en Aiguille

L'année scolaire se termine et les couturières s'activent pour terminer leurs ouvrages avant les grandes vacances.

Robes, débardeurs, blouses, pantalons ou pyjamas d'été, chaque projet aura demandé un méticuleux travail ; du choix du patron et du tissu, à la coupe puis l'assemblage et enfin les finitions. Toutes ces étapes étant accompagnées par notre coach-couturière **Françoise** !

Comme annoncé dans le précédent numéro, notre animatrice prendra le large fin juin pour profiter de son temps libre. Nous avons souhaité la remercier pour sa patience et son professionnalisme durant ces 4 années passées à nos côtés. Grâce à ses conseils nous avons pu apprendre et progresser dans la réalisation de nos projets. Pour l'occasion nous avons réuni une belle tablée autour d'elle lors de notre repas de fin d'année.

Une nouvelle animatrice sera présente en septembre. Nous avons la chance d'accueillir Vanessa, qui anime déjà des ateliers dans des communes voisines et qui aura la charge de nous guider tous les mardis après-midi. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Nous vous donnons rendez-vous en septembre pour notre Assemblée Générale et la découverte des ateliers avec Vanessa à la salle de l'amitié.



Un label pour notre église

Déjà connue pour son extraordinaire charpente, l'église de Saint Père vient d'être nommée par le ministère de la Culture, édifice d'architecture contemporaine remarquable. Une plaque a été posée sur le mur à l'entrée le samedi 21 juin à l'issue de la messe. Ce label vient récompenser le travail des artisans qui l'ont construite en 1958-1959.





2. Un temps incertain pour une politique de Reconstruction

a) Les ASR de Saint-Père et « l'affaire » du bourg

« La mort atteint les œuvres aussi bien que les êtres. Qui fera la discrimination entre ce qui doit subsister et ce qui doit disparaître ? L'esprit de la cité s'est formé au cours des ans ; de simples bâtiments ont pris une valeur éternelle [...] ils symbolisent l'âme collective ; ils sont l'armature d'une tradition qui, sans vouloir limiter l'amplitude des progrès futurs, conditionne la formation de l'individu tel que le feront le climat, la contrée, la race, la coutume. Parce qu'elle est une "petite patrie", la cité comporte une valeur morale qui compte et qui lui est indissolublement attaché ».

En France à la fin de la Seconde Guerre mondiale, un total de 64 départements sont touchés contre 13 en 1918, ce qui veut dire, environ 1851 communes sinistrées par actes de guerre. Le terme sinistré, tel qu'Éric Duhamel le propose, désigne « toute personne ayant subi un dommage matériel, mobilier ou immobilier ». Dès l'Occupation, l'État met en place des programmes destinés à résoudre le problème du logement : la loi du 11 octobre 1940 et la loi du 12 juillet 1941 sur la restitution des dommages de guerre. Ces programmes aboutissent à la création d'associations syndicales de sinistrés, qui ont pour but de faciliter la reconstruction en regroupant les propriétaires des immeubles compris dans le périmètre de reconstruction et de remembrement.



En juin 1940, Saint-Père-sur-Loire est touchée par les bombes qui détruisent son accès au pont [Photo ci-dessus] et qui occasionnent quelques dégâts dans les maisons au niveau du lit de la Loire. Ils atteignent également quelques bâtiments du centre jusqu'à la rue de la Motte, mais sans occasionner des grandes pertes. À la suite des bombardements, les sinistrés constituent avec ceux de la ville de Sully-sur-Loire un groupement qui montre l'intérêt et le besoin de la commune de se faire entendre auprès de l'État, en vue d'accélérer la restitution de leurs biens. L'absence de documents portant sur l'activité de ce groupe, laisse entrevoir le peu d'importance accordé par l'administration vichyssoise aux intérêts d'une petite commune comme Saint-Père-sur-Loire.

Étant donné que le Gouvernement, caractérisé par son autoritarisme, met en place des législations qui ne sont appliquées qu'à certaines villes du pays, la planification de la Reconstruction dans le Loiret donne priorité plutôt aux grandes villes comme Orléans, Gien ou Sully. Ces outils bureaucratiques ne sont alors que des « commodités administratives » qui manquent de solidité et de certitude face aux nécessités de la population sinistrée pendant la période de l'Occupation. Ainsi, à la différence des autres villes du Loiret, Saint-Père ne possède aucun plan ou registre entre 1940 et 1944 qui

nous permettent de constater que la question d'une reconstruction ou d'un aménagement soit considérée.

En juin et juillet 1944, la commune est touchée une deuxième fois par les bombardements qui provoquent cette fois des destructions plus considérables en dimension

et en quantité qu'en 1940. Ils atteignent une grande partie du bourg, occasionnant le dommage des quelques constructions et la destruction totale des maisons et des fermes ainsi que de l'église communale qui sont consumées par le feu [Photo ci-dessous]. Les bombes touchent le reste de l'agglomération de manière discontinue : la zone proche du pont est la plus dévastée, suivie du centre où les pertes comprennent l'école, une partie de la mairie ainsi que des propriétés particulières.



L'arrêté du 3 mars 194534 émis et signé par Raoul Dautry, ministre en tête du MRU,

déclare officiellement Saint-Père-sur-Loire comme étant ville sinistrée. Certaines mesures sont mises en place dès 1945, notamment la constitution d'un premier Conseil municipal au sujet de la Reconstruction, dont le but principal est d'arriver à définir un premier périmètre de reconstruction ainsi qu'un projet de réaménagement du plan parcellaire de Saint-Père. Ces opérations, qui constituent une base pour le programme de reconstruction, ne seront officiellement établies qu'à la suite d'une série d'événements qui concernent la remise en état des logements et la répartition des terrains dans la commune.

Dès la fin de la guerre, l'État rencontre des difficultés pour réorganiser la commune ceci se reflète dans la constitution tardive d'une association syndicale de remembrement et/ou de reconstruction (ASR) définitive et par conséquent, dans l'élaboration du plan de reconstruction et d'aménagement (PRA) dont le premier projet ne voit le jour qu'en 1946. À partir de l'insertion de Saint-Père-sur-Loire dans le programme de reconstruction en 1945, la commune fait face à des contraintes tant administratives que relationnelles, entre elle et les administrations publiques, qui impliquent le rôle des sinistrés comme l'un des facteurs essentiels dans l'évolution de l'opération de reconstruction. Par ailleurs, le Gouvernement provisoire qui constate que les législations établies pendant l'administration de Vichy concernant les ASR n'ont pas tout à fait accompli les objectifs attendus, instaure la loi du 16 mai 1946. Celle-ci reprend les principes des Associations syndicales en les désignant comme étant des entités autonomes et en leur accordant des crédits qui leurs sont propres. De plus, l'État concède aux préfets le pouvoir décisionnel sur les projets de reconstruction des villes et des communes qui font partie de leur même département. La reconstruction de Saint-Père dépendra ainsi de la préfecture du Loiret à Orléans, mettant en relation le Préfet avec M. Louis Beaudoin, le maire de la commune.



ATTENTION

Le Bac d'ordures ménagères et le bac jaune pour les emballages et papiers seront collectés **en alternance 1 semaine sur 2 à compter du 30 juin 2025**.

Imprimer le calendrier en scannant le QR Code ci-dessous



Mois	1er jour	2ème jour	3ème jour	4ème jour	5ème jour	6ème jour	7ème jour	8ème jour	9ème jour	10ème jour	11ème jour	12ème jour	13ème jour	14ème jour	15ème jour	16ème jour	17ème jour	18ème jour	19ème jour	20ème jour	21ème jour	22ème jour	23ème jour	24ème jour	25ème jour	26ème jour	27ème jour	28ème jour	29ème jour	30ème jour	31ème jour
Juin	M 01	M 02	M 03	M 04	M 05	M 06	M 07	M 08	M 09	M 10	M 11	M 12	M 13	M 14	M 15	M 16	M 17	M 18	M 19	M 20	M 21	M 22	M 23	M 24	M 25	M 26	M 27	M 28	M 29	M 30	
Juillet	M 01	M 02	M 03	M 04	M 05	M 06	M 07	M 08	M 09	M 10	M 11	M 12	M 13	M 14	M 15	M 16	M 17	M 18	M 19	M 20	M 21	M 22	M 23	M 24	M 25	M 26	M 27	M 28	M 29	M 30	M 31
Août	M 01	M 02	M 03	M 04	M 05	M 06	M 07	M 08	M 09	M 10	M 11	M 12	M 13	M 14	M 15	M 16	M 17	M 18	M 19	M 20	M 21	M 22	M 23	M 24	M 25	M 26	M 27	M 28	M 29	M 30	M 31
Septembre	M 01	M 02	M 03	M 04	M 05	M 06	M 07	M 08	M 09	M 10	M 11	M 12	M 13	M 14	M 15	M 16	M 17	M 18	M 19	M 20	M 21	M 22	M 23	M 24	M 25	M 26	M 27	M 28	M 29	M 30	M 31
Octobre	M 01	M 02	M 03	M 04	M 05	M 06	M 07	M 08	M 09	M 10	M 11	M 12	M 13	M 14	M 15	M 16	M 17	M 18	M 19	M 20	M 21	M 22	M 23	M 24	M 25	M 26	M 27	M 28	M 29	M 30	M 31
Novembre	M 01	M 02	M 03	M 04	M 05	M 06	M 07	M 08	M 09	M 10	M 11	M 12	M 13	M 14	M 15	M 16	M 17	M 18	M 19	M 20	M 21	M 22	M 23	M 24	M 25	M 26	M 27	M 28	M 29	M 30	M 31
Décembre	M 01	M 02	M 03	M 04	M 05	M 06	M 07	M 08	M 09	M 10	M 11	M 12	M 13	M 14	M 15	M 16	M 17	M 18	M 19	M 20	M 21	M 22	M 23	M 24	M 25	M 26	M 27	M 28	M 29	M 30	M 31

Calendrier de collectes 2025
Saint-Père-sur-Loire

Ordures ménagères / Tri sélectif

Le camion passe le matin !

Pensez à sortir votre poubelle la veille du jour de collecte !

Vous avez oublié de sortir votre poubelle jaune ?
Pas de panique ! Déposez vos emballages au point d'apport volontaire proche de chez vous !
Rendez-vous sur notre site internet pour trouver le point de collecte le plus proche.
www.sictom-chateaufort.fr

EN VRAC / VIDES

NON IMBRICUÉS

Site web de SICTOM: www.sictom-chateaufort.fr

Service Client: 02 45 77 00 01

Horaires: Lundi - Vendredi 8h - 17h

Adresse: SICTOM, 100 Avenue de la République, 47100 Châteaufort



Le SIVU de Sully-Sur-Loire et de Saint-Père-Sur-Loire est en charge de l'eau potable pour les 2 communes.

Le syndicat intercommunal à vocation unique a délégué la gestion du réseau d'eau potable à **Saur Compagnie des eaux à Châteaufort-sur-Loire**, depuis le 01 avril à la place de Suez 45.

La compagnie devrait tous vous contacter sous peu pour la facturation prochaine.

Si besoin contacter celle-ci au **02 45 77 00 01**



Le Maire de SAINT-PÈRE-SUR-LOIRE, Monsieur Patrick FOULON,

Vu les articles L.2213-9, L.2223-17, L.2223-18, R.2223-6 et R.2223-12 à R.2223-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures jugées utiles et opportunes pour maintenir l'ordre matériel, la sécurité et la décence dans le cimetière communal,

INFORME

Qu'il sera procédé **au second et dernier constat** de l'état d'abandon des sépultures désignées ci-après, dont les concessions ont notoirement plus de 30 ans d'existence, sans inhumation depuis plus de 10 ans, et n'ayant pas fait l'objet d'une donation ou disposition testamentaire transférant son entretien à la commune ou à un organisme public.

Le lundi 21 juillet 2025 à 14h30

Au cimetière communal

Les descendants ou successeurs des concessionnaires sont invités à se présenter au cimetière ou à se faire représenter par un mandataire dûment autorisé.





Le conseil municipal du 26/12/2024 :

Le conseil décide de fixer à 0,084 € HT / m³ la contre-valeur correspondant à la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutés sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'au assaini, applicable à compter du 1er janvier 2025,

Que cette contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'assainissement collectif est facturée et encaissée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif puis reversée à la Commune, au titre de sa compétence

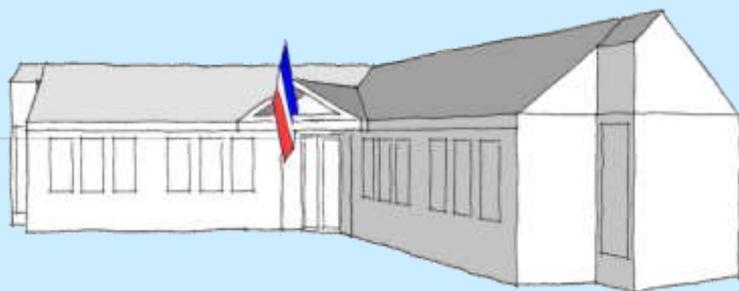
Pour rappel, l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux sont consultables et affichés en Mairie

Le conseil municipal du 27/03/2025 :

L'ordre du jour a été le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 décembre 2024
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation compte de gestion 2024 du receveur municipal – Assainissement
- Affectation du résultat d'exploitation 2024 – Assainissement
- Vote du Budget Primitif 2025 du Service de l'Assainissement
- Approbation du compte de gestion 2024 du Receveur Municipal – Commune
- Vote des taux de la fiscalité directe locale – fixation des taux d'imposition pour l'année 2025
- Affectation du résultat de fonctionnement 2024- Commune
- Vote du Budget Primitif 2025 – Commune
- Remerciements
- Informations et questions diverses.

Mairie de Saint Père sur Loire



Tel : 02.38.36.21.84
 saintperesurloire@wanadoo.fr
 www.saintperesurloire.fr



Scannez ce QR Code pour vous rendre directement sur le site Internet de la commune. N'hésitez à l'utiliser !

Agenda

- | | |
|--------------|--|
| 16 Juillet | Cheminades à vélo |
| 06 août | Cheminades à vélo |
| 21 Septembre | Vide grenier/Broc moto
(voir affiche ci contre) |
| 05 octobre | POTIRANDO |



VIDE GRENIER & BROC MOTO

**BUVETTE &
RESTAURATION
SUR PLACE**

Date _____
21 Septembre 2025

Horaire _____
7 h à 18h

Lieu _____
à proximité de la
salle polyvalente

**ST PÈRE
SUR LOIRE**

RESERVE AUX PARTICULIERS
2€/ml
SANS RESERVATION

*Saint Père
en Fête*

+ d'info : 07 49 04 08 11